

AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN MONETICIEN, D'UN INGENIEUR DES TRAVAUX ET DE DEUX INGENIEURS ELECTRO-MECANICIENS A LA BEAC

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) est une Banque Centrale commune aux six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), à savoir la République du Cameroun, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Gabonaise, la République de Guinée Equatoriale et la République du Tchad. Le capital de la BEAC est de 88 milliards de F CFA, réparti à parts égales entre les Etats membres. Son siège social est fixé à Yaoundé en République du Cameroun.

La BEAC a pour missions de *i*) définir et conduire la politique monétaire de l'Union, *ii*) émettre les billets de banque et les monnaies métalliques, *iii*) conduire la politique de change de l' Union, *iv*) détenir et gérer les réserves de change de l' Union et, *v*) promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et règlement.

La BEAC organise, en septembre 2009, un concours en vue de recruter, après une période de stage probatoire d'une durée n'excédant pas un an, un Monéticien, un Ingénieur des Travaux et deux Ingénieurs Electro-Mécaniciens.

Le concours est ouvert exclusivement aux ressortissants des six Etats de la Zone d'Emission de la BEAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad), jouissant de leurs droits civiques et âgés de 35 ans au plus (nés après le 31 août 1974).

Les Agents recrutés sont appelés à servir soit à son siège central à Yaoundé (Cameroun), soit dans les Directions Nationales, Agences et Bureaux dans les six Etats membres de la CEMAC.

I. FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS

1.1. Le Monéticien

Le Monéticien sera en charge de la section Monétique de la Direction des systèmes et moyens de paiement de la BEAC.

A cet effet, il devra entre autres missions :

- travailler en étroite collaboration avec la Société Monétique de l'Afrique Centrale (SMAC) et l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) pour le suivi du Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale (SMI) ;
- définir et organiser le rôle de la Banque Centrale dans le SMI ;
- participer à la définition et la mise en place de la monétique interne de la Banque centrale.

1.2. L'Ingénieur des Travaux

L'Ingénieur des Travaux intervient en amont, en relation avec la maîtrise d'œuvre et l'Ingénieur Conseil (*cabinets d'architectes, bureaux d'études techniques, etc.*), dans les phases de conception, d'exécution et de suivi de tous les projets immobiliers dont la Direction Centrale de l'Investissement, du Patrimoine et de la Gestion assure la maîtrise d'ouvrage.

A cet effet, il devra en autres missions :

- suivre les études techniques d'ingénierie des bâtiments dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, de la climatisation et de l'étanchéité, etc. ;
- participer au choix des techniques selon la configuration et l'usage, au dimensionnement des équipements et réseaux divers, au diagnostic d'installations ;
- participer à la rédaction des cahiers des charges sur les lots techniques dans toutes les phases de la conception (*concours, APS, APD, PRO*).

1.3. L'Ingénieur Electro-Mécanicien

L'Ingénieur Electro-Mécanicien sera en charge de la Section « Maintenance des Equipements Techniques » de la Direction de l'Emission Monétaire et de la Circulation Fiduciaire de la BEAC.

A cet effet, il devra en autres missions :

- superviser la maintenance préventive et curative du matériel de comptage, de tri et de destruction des signes monétaires assurée par les techniciens de la BEAC dans ses différents centres ;
- superviser les installations des machines dans les services Emission Monétaire de la BEAC ;
- gérer les relations avec les fabricants de machines et les prestataires de maintenance des machines de l'Emission ;
- participer à la rédaction des cahiers des charges sur les projets relatifs à la Mécanisation de l'Emission Monétaire ;
- gérer les approvisionnements et les stocks de pièces détachées des machines ;
- participer au choix des techniques relatives à la mécanisation des opérations de l'Emission Monétaire, notamment au dimensionnement des équipements, à la validation des process d'installations et des tests de réception.

II. CRITERES DE SELECTION

Seuls les dossiers remplissant les conditions ci-après pourraient être retenus :

2.1. Le Monéticien

- être âgé de 35 ans au plus (nés après le 31 août 1974) ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine bancaire et de la MONETIQUE en particulier ses aspects fonctionnels, techniques et réglementaires ;
- être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 4 au minimum dans un domaine ou filière intégrant la Monétique ;
- avoir une bonne connaissance des standards internationaux, particulièrement des normes et protocoles interbancaires dans le contexte Europay Mastercard Visa (EMV) ;
- avoir une parfaite maîtrise des réglementations et normes édictées par les émetteurs internationaux notamment VISA et MASTERCARD ;
- avoir une parfaite maîtrise de la langue française qui sera la langue de travail et une bonne connaissance de la langue anglaise.

2.2. L'Ingénieur des Travaux

- être âgé de 35 ans au plus (nés après le 31 août 1974) ;
- justifier d'une expérience d'au moins 5 ans en cabinet et sur les chantiers ;
- être diplômé d'une Ecole d'Ingénieur reconnue ;
- avoir participé aux projets d'une certaine envergure ;
- fournir la liste détaillée des projets suivis en tant que maîtrise d'œuvre ;
- avoir une bonne maîtrise des outils informatiques spécialisés.

2.3. L'Ingénieur Electro-Mécanicien

- être âgé de 35 ans au plus (nés après le 31 août 1974) ;
- justifier d'une expérience d'au moins 5 ans dans la maintenance des équipements électro-mécaniques ;
- être diplômé d'une Ecole d'Ingénieur reconnue ;
- fournir des certificats de maintenance ou de formation obtenus et justifier d'avoir participé à la maintenance des équipements d'une certaine envergure ;
- fournir la liste détaillée des tâches souvent exécutées en tant qu'ingénieur spécialisé en maintenance électro-mécanique ;
- bonne maîtrise des outils informatiques spécialisés.

III. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite d'autorisation à participer au concours indiquant impérativement le métier choisi ;
- Un curriculum vitae avec deux photos d'identité de format 4x4 ;
- Une fiche d'état civil ;
- Une copie du Baccalauréat et des diplômes d'études supérieures ou des attestations de réussite ;
- Une attestation de l'employeur confirmant l'exercice d'une activité professionnelle pendant cinq ans au moins à des fonctions du niveau d'encadrement pour les candidats nés entre le 31 août 1974 et le 31 août 1977 ;
- Un extrait de casier judiciaire, bulletin n° 2 ou n° 3 datant de moins de trois mois.

N. B : *Les vérifications de l'authenticité des diplômes seront menées ultérieurement par la BEAC*

IV.- EPREUVES DU CONCOURS

Les candidats retenus participeront à un concours comportant des épreuves écrites, puis orales s'ils sont déclarés admissibles.

Les candidats déclarés admissibles passeront également, pour être définitivement retenus, des tests psychotechniques et un entretien.

Les modalités de déroulement des épreuves seront précisées dans la lettre de convocation.

V- STAGE DE FORMATION ET INTEGRATION DANS LES EFFECTIFS DES CADRES

Les candidats définitivement admis au concours devront ensuite suivre un stage probatoire rémunéré d'une durée n'excédant pas 12 mois, aux Services Centraux de la BEAC et dans les différentes Agences de la BEAC, ainsi que dans certaines structures professionnelles spécialisées.

Un Certificat médical d'aptitude à l'exercice des métiers de la Banque établi par un médecin du travail sera exigé avant l'entrée au Centre de formation.

Pour être intégré dans l'effectif des Agents d'Encadrement Supérieur de la BEAC, le stagiaire devra avoir obtenu une note d'appréciation générale au moins égale à 12 sur 20 à l'issue de cette période de stage probatoire. Un contrat de travail à durée indéterminée lui sera alors proposé. Dans le cas contraire, il sera mis fin au processus de son recrutement.

VI.- DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur dossier de candidature complet le **24 juillet 2009** au plus tard à l'une des adresses suivantes où elles pourront également se procurer la brochure du concours.

*** Par courrier :**

- BEAC - Services Centraux -DRH – BP 1917- Yaoundé (Cameroun) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 83 -Yaoundé (Cameroun) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 851 - Bangui (RCA) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 126 – Brazzaville (Congo) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 112 – Libreville (Gabon) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 501 – Malabo (Guinée Equatoriale) ;
- BEAC - Direction Nationale – BP 50 – N'djamena (Tchad) ;
- BEAC - Bureau Extérieur – 48, Avenue Raymond Poincaré 75016 Paris (France).

- *** Par courrier électronique à l'adresse suivante : concours2009@beac.int**

